

Bienvenue aux bio fédéraux

Les délégués de Bio Suisse ne veulent pas créer une nouvelle fédération pour regrouper toutes les fermes bio du pays mais permettre aux fermes bio fédérales de s'affilier aux organisations membres de Bio Suisse. Lors de leur assemblée du 23 avril à Olten, ils se sont donc décidés pour la variante dite «2 plus». Et ils ont élu au Comité les quatre membres sortants qui se représentaient ainsi que Christian Butscher, Alfons Cotti et Josef Reichmuth.

Le 23 avril, toutes les personnes présentes s'attendaient à une Assemblée des délégués (AD) de Bio Suisse spectaculaire et novatrice. Cela pourrait expliquer pourquoi le quorum maximal de 100 délégués votants a été atteint. Et personnes n'au l'impression d'y avoir perdu son temps.

Deux fois l'avenir

Deux des points traités par l'AD au théâtre municipal d'Olten étaient particulièrement importants pour l'avenir: la pose des jalons stratégiques pour le futur nouveau Concept directeur de la Fédération, mais aussi l'élection du Comité qui sera chargé d'appliquer ce Concept directeur. Le choix d'une des trois variantes préliminaires formulées l'année passée donne donc la direction dans laquelle les objectifs de Bio Suisse doivent se concrétiser au cours du prochain semestre. Seul le gros œuvre des trois bâtiments du Concept était donc en place lorsque les délégués ont dû arrêter leur choix sur l'un d'entre eux pour qu'il soit maintenant possible de mandater les

différents corps de métiers pour commencer la construction intérieure.

L'élection du Comité a elle aussi propulsé la Fédération en direction du futur. Après le retrait de Markus Johann l'été passé et celui de Toni Niederberger, d'Ueli Heinrich, de Martin Ott et de Cornel Rimle annoncé pour cette AD, quatre des neuf membres restaient en lice sur un podium qui menaçait d'éclater tellement il était plein – car il fallait aussi y installer le directeur Markus Arbenz, le rédacteur du procès-verbal Christian Voegeli ainsi que deux rétroprojecteurs pour les transparents français et allemands. L'AD de l'automne passé avait réduit l'organe directeur à sept membres. Vu qu'il y avait de toute façon des élections, le Comité avait décidé que, au lieu de procéder d'abord à une élection de confirmation puis à l'élection pour les trois sièges vacants, les membres sortants participeraient à l'élection pour les sept sièges au même titre que les nouveaux candidats et en même temps qu'eux. Une décision

courageuse qui avait rendu l'affaire encore plus palpitante.

Un bénéfice au lieu d'une perte

Avant ces deux gros morceaux, la partie statutaire avait déclenché, ce qui est loin d'être inhabituel, une salve de questions de détail concernant les comptes 2007. On remarquera la discussion au sujet du bénéfice: au lieu de la perte de 33 000 francs budgétée, les comptes 2007 ont été bouclés sur un bénéfice de près de 40 000 francs. Le résultat est donc de 73 000 francs meilleur que prévu dans le budget.

Il avait été nécessaire de prévoir une perte à cause de la diminution du nombre de membres de Bio Suisse et de la baisse des droits de licences. Le chiffre d'affaires global est en effet passé de 7,9 à 7,2 millions de francs entre 2005 et 2007, cette baisse étant moins due à la diminution des cotisations des membres qu'à celle des droits de licences, qui avait été constatée malgré une augmentation des chiffre d'affaires et qui était due à l'ancien règlement

Autres décisions prises par l'Assemblée des délégués

Écologie et importations: Ce point de l'ordre du jour a été reporté. Le Comité doit élaborer une proposition détaillée sur les aspects écologiques des produits Bourgeon et le présenter lors d'une prochaine AD. Pour les produits importés et suisses, des critères devront être étudiés pour l'efficacité énergétique, la protection du climat, le suremballage et la saisonnalité.

Présentation commerciale: Le chapitre 6.1 du Cahier des charges est modifié pour le 1^{er} mai 2008 conformément à la proposition du Comité. Le Bourgeon et Bio Suisse reçoivent donc une nouvelle ligne graphique. Les produits Bourgeon suisses seront distingués par un Bourgeon complété par une banderole rouge munie de la Croix Suisse. Les mots «Bio Suisse» se trouvent maintenant en-dessous du Bourgeon. Les produits Bourgeon contenant moins de 90 % de matières premières suisses continueront d'avoir le Bourgeon complété par le mot «Bio» (sans «Suisse» et sans la Croix Suisse). La présentation graphique

du Bourgeon «Intrants» et «Reconversion» fait maintenant partie du concept global. Le nouveau Bourgeon est immédiatement valable pour les nouveaux emballages, mais les anciens emballages peuvent être utilisés jusqu'à ce qu'il soit nécessaire de les réimprimer. Le nouveau logo devra figurer sur tous les emballages au plus tard le 1.1.2012.

Production de champignons: L'article 2.8.2 du Cahier des charges est supprimé pour coller à l'Ordonnance bio. Le 75 % (au lieu du 80 %) de la matière sèche du substrat et des additifs doivent provenir de l'agriculture biologique. Le règlement «Production de champignons comestibles» avait déjà été adapté en 2007.

Commercialisation après la reconversion: Les fermes en reconversion pourront désormais utiliser le Bourgeon dès le 1^{er} janvier de la 3^{ème} année (actuellement: dès le 1^{er} mai) pour commercialiser les produits des animaux consommant des fourrages grossiers.

Adaptation du Cahier des charges à SwissGAP: Les délégués ont demandé au Comité de négocier l'équivalence du Cahier des charges de Bio Suisse avec celui de SwissGAP. Le Cahier des charges de Bio Suisse doit pour cela être complété jusqu'à fin 2009 par des directives d'hygiène et de sécurité du travail. Le Comité présentera les modifications nécessaires lors d'une prochaine AD.

Alimentation des ruminants: L'article 3.1.8 du Cahier des charges est modifié avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008. La nouvelle annexe 5 «Aliments fourragers non-Bourgeon autorisés» précise quels aliments fourragers biologiques sans le Bourgeon et quels aliments fourragers conventionnels peuvent être utilisés. La liste de l'annexe 5 est révisée périodiquement par la CLA en fonction du marché en respectant la limite supérieure de 10 % MS par catégorie animale. Le bio actualités présentera dans un prochain numéro les conséquences pour les praticiens.

Christian Voegeli, Bio Suisse

Il n'y en avait plus que 32

Vu que les deux organisations membres Bioterra et Verein Bio-Gärtnerieien ont fusionné depuis la dernière AD, Bio Suisse ne compte maintenant plus que 32 organisations membres, mais le nombre de délégués de ces deux organisations reste inchangé pour la période d'exercice en cours. als

des droits de licence, qui avait perdu en clarté et qui tenait trop peu compte de certaines évolution du marché comme, par exemple, les tendances à l'accumulation. La présidente Regina Fuhrer a expliqué que ce système a été réformé mais que cela n'avait pas encore porté ses fruits pour l'année comptable 2007.

Ce résultat positif a été possible parce que Bio Suisse s'est serré la ceinture à tous les niveaux. Le réviseur Gottfried Rupprecht, de la fiduciaire Moser Treuhand und Revision AG, s'est laissé aller à ce sujet à une remarque qui allait au-delà du rapport de révision et du mandat de révision: Il est toujours à priori réjouissant de réviser une comptabilité qui boucle sur un résultat aussi positif, mais ce bénéfice cache des risques car on a aussi économisé sur le personnel, donc sur le travail effectué. Il faut donc faire attention car cela pourrait se répercuter négativement sur les comptabilités futures. Il était tout d'abord prévu d'utiliser le revenu de la future vente des actions de bio.inspecta (cf. encadré) pour éponger le déficit budgété. Vu que cela n'est plus nécessaire, cet argent a été mis en réserve pour une utilisation qui reste à déterminer.

«2 plus» = «3 moins»

La discussion sur le Concept directeur ressemblait à un cours d'algèbre. Contexte: quasiment personne ne pouvait prendre fait et cause pour la variante 1 (une stratégie labellisatrice sans cahier des charges propre), tandis qu'il y avait des motions d'amendement pour les variantes 2 (stratégie de la marque) et 3 (séparation de la fédération et de la marque). Les Ostschweizer Biobauern (VOB) et les Bärner Bio Bure (BBB) intervenaient en faveur de la variante «2 plus»: ces deux organisations souhaitaient que les fermes bio fédérales puissent accéder à la Fédération mais ne pouvaient pas approuver la variante 3. Le VOB proposa donc de donner aux organisations membres de Bio Suisse la possibilité d'accueillir aussi les fermes bio fédérales (ce que Biovalais fait déjà aujourd'hui).



Le nouveau Comité de Bio Suisse le jour de son élection: 1. François-Philippe Devenoge, 2. Danielle Rouiller, 3. Josef Reichmuth, 4. Regina Fuhrer, 5. Martin Riggenbach, 6. Alfons Cotti, 7. Christian Butscher.

La discussion ayant permis de dégager une très forte majorité en faveur du fait que Bio Suisse devait pouvoir regrouper l'ensemble du mouvement bio – donc aussi les fermes bio fédérales, restait à savoir selon quelles modalités. Bio Grischun avait déposé une motion qui revenait pratiquement au même que la «2 plus» mais qui se basait sur la variante 3, que les Grisons trouvaient bonne à condition de renoncer à la création d'une nouvelle Union suisse des paysans bio, et qui a donc été baptisée «3 moins». Et voilà notre algèbre qui accouche de la formule «2 plus» = «3 moins». S'ensuivit alors un processus de vote compliqué qui vit finalement triompher la variante «2 plus» proposée par le VOB. Le groupe de travail du Concept directeur doit maintenant formuler cette variante

Vente des actions de bio.inspecta

Conséquence de l'ouverture de la certification Bourgeon décidée l'année passée, Bio Suisse désire céder sa part d'actions de bio.inspecta. Ces actions ne devant pas être simplement lancées sur le marché, il est prévu de les céder à la Fondation suisse pour l'encouragement de l'agriculture biologique (Schweizerische Stiftung zur Förderung des Biolandbaus), la «fondation mère du FiBL». Le coût d'acquisition du paquet d'actions se montait à 125 000 francs. Ce montant est en grande partie amorti au bilan de Bio Suisse, et la vente est prévue pour 100 000 francs. als

et la présenter en automne lors de la prochaine AD. Indépendamment du résultat du vote, la majorité des délégués était d'accord pour dire que tout ce processus avait réussi à clarifier les options stratégiques à disposition de Bio Suisse, ce qui a encore été confirmé par le vote final puisque la poursuite du processus a été acceptée par 72 oui, 8 non et 17 abstentions.

Mais où se cachent les femmes?

Après le repas de midi, le groupe de musique Baldrian de Martin Ott, qui venait de quitter le Comité, a réveillé l'Attention des digérants (AD) et a approuvé les élections. Andreas Ott, membre du groupe et membre de Bio Suisse, qui respirait pour la première fois l'air de l'AD, ne s'est pas privé de livrer quelques anecdotes personnelles au sujet de son frère – et de commenter à l'avance les élections qui allaient suivre: «Élisez des femmes! Où restent donc les femmes?!»

Ayant entendu cet appel, les délégués ont eu à cœur de réélire les deux seules candidates, les sortantes Regina Fuhrer et Danielle Rouiller, avec un score brillant de 97 et 94 voix. Les deux hommes sortants ont aussi été réélus, Martin Riggenbach avec 68 voix et François-Philippe Devenoge avec 56 voix. Les nouveaux membres de l'exécutif de la Fédération sont Alfons Cotti de Bio Grischun (84 voix), Josef Reichmuth des Schwyzer Biobauern (60 voix) et, au deuxième tour, Christian Butscher de Demeter (41 voix).

Alfred Schädeli